

L'ajournement

d'une tumeur cancéreuse, les frais médicaux sont remboursables au même titre que pour tous soins médicaux essentiels. Par contre, si un sujet décide de recourir à la chirurgie esthétique bien que son apparence n'ait rien d'anormal aux yeux de la société, c'est à lui d'en assumer les frais. Cependant, toute complication découlant d'un acte de chirurgie esthétique qui n'a pas réussi peut être remboursable si elle nuit à la santé et au bien-être du sujet visé.

La reconstruction de la poitrine se pratique partout dans le monde occidental. En effet, les tissus détruits doivent souvent être remplacés par une prothèse permanente destinée à redonner une apparence acceptable au sein. Ces prothèses se présentent sous forme de sacs remplis de liquide, et sont fixées de façon permanente dans le sein. Diverses méthodes servent à fabriquer ces instruments médicaux et depuis la fin des années 1960, de nombreux modèles ont été offerts.

Monsieur le Président, à l'heure actuelle les produits de cette nature doivent être importés au Canada. Tous doivent être conformes à la loi sur les aliments et les drogues et au règlement sur les instruments médicaux.

Toutefois, jusqu'à maintenant, seuls les nouveaux dispositifs implantables offerts sur le marché depuis 83 ont été soumis à un examen de précommercialisation. Très peu ont été présentés jusqu'à ce jour. En effet, la plupart de ces produits datent d'avant les modifications apportées au règlement en 1983.

C'est sur la foi des rapports reçus de l'étranger sur les implants mammaires et les réactions défavorables à ces dispositifs que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a décidé de se pencher sur cette question en 1982. Une étude menée au Canada à l'époque a révélé une certaine insatisfaction dans la communauté médicale. On a trouvé, de façon générale que les résultats obtenus avec les implants mammaires n'étaient pas spectaculaires, mais qu'il n'y avait pas lieu d'apporter des correctifs. La direction générale de la protection de la santé a été avisée plus récemment de cas de réactions défavorables à ces produits. Les rapports soumis reprenaient les doutes exprimés précédemment quant à la qualité, à la durabilité et à la sûreté à long terme de certains implants mammaires.

Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social procède présentement à une réévaluation des besoins de recherche dans ce domaine, de façon à améliorer la qualité et la sûreté des prothèses mammaires en usage au Canada. Il devrait être possible d'obtenir une diminution de la morbidité et des coûts associés aux traitements, aux nouvelles interventions chirurgicales et à la réadaptation des patients qui subissent des dommages par suite d'une chirurgie reconstructive. Nous devons trouver les mécanismes qui nous permettront de mettre à profit l'expérience des centres de recherche et de médecins qui se sont spécialisés dans ce domaine. Comme dans tout autre secteur de pointe en médecine, leur participation est essentielle.

• (1900)

[Traduction]

LES AÉROPORTS—LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE LOCATION DE VOITURES. B) ON DEMANDE UNE AUDIENCE DU COMITÉ

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, il y a près d'un an, j'ai posé au ministre des Transports (M. Mazankowski) une question au sujet de la politique relative aux agences de location de voitures aux aéroports. A l'époque,

j'ai demandé au ministre de retarder les appels d'offres qui étaient imminents et de renvoyer la question au comité des transports. J'ai affirmé alors que, à cause du libellé des règlements, la seule entreprise canadienne, Holiday Rent-a-Car, ne pourrait soumissionner pour offrir ses services dans les aéroports importants du pays, et serait condamnée, en fait, à brève échéance, à disparaître. C'est exactement ce qui s'est passé au cours de l'année dernière. Holiday Rent-a-Car a été incapable de soumissionner aux aéroports de Vancouver, Toronto et Montréal, et il n'existe plus, à l'heure actuelle, aucune entreprise nationale canadienne de location de voitures. En gros, cette entreprise a fait faillite. La majeure partie a été vendue à Thrifty's ou Hertz et il ne reste plus que quelques bureaux indépendants.

En gros, la politique gouvernementale a fait disparaître une petite entreprise canadienne de location de voitures. Il ne reste plus que des entreprises multinationales étrangères. C'est là l'œuvre d'un gouvernement qui a beaucoup parlé au cours de la dernière campagne électorale de déréglementer certains secteurs et de permettre un marché plus libre en encourageant les entreprises canadiennes. Il est vraiment regrettable de voir que sa politique a entraîné la disparition d'une entreprise canadienne.

La location de voitures se fait dans une proportion d'environ 80 p. 100 aux aéroports, et ce secteur est désormais totalement contrôlé par des entreprises multinationales étrangères. Les petites entreprises indépendantes sont vraiment étranglées.

• (1905)

La situation est aggravée par la nouvelle politique mise en œuvre par les grandes compagnies aériennes. Par exemple, l'aéroplan d'Air Canada fait surtout travailler les chaînes nationales et internationales. Les petites entreprises qui ne sont pas affiliées à une chaîne nationale ne sont pas admissibles. Seules les entreprises qui offrent un service national peuvent participer au programme. Il n'y a pas de place pour les petites entreprises indépendantes locales appartenant à des canadiens.

Il est également intéressant de remarquer que Budget Rent-A-Car est devenue la plus importante entreprise de son genre au Canada. On lui a accordé toutes les modifications qu'elle a réclamées aux règlements et même les espaces aux aéroports. Je dois avouer que j'éprouve de l'inquiétude et quelques soupçons au sujet de la collusion politique possible entre le gouvernement et la société Budget Rent-A-Car. Il se peut qu'un de ces jours, quand quelqu'un publiera ses mémoires, nous saurons enfin pourquoi Budget Rent-A-Car peut utiliser un comptoir plus long à l'aéroport de Toronto, pourquoi il a obtenu toutes les modifications du règlement qu'il avait demandées, alors que les dispositions du règlement demeurées en vigueur ont éliminé le principal concurrent canadien, de sorte que Budget Rent-A-Car est devenue la principale agence de location de voitures chez nous, et que nous n'avons plus une seule société canadienne de location de voitures.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je trouve quelque peu étrange—sans compter que ce n'est pas là la meilleure façon d'utiliser le temps de la Chambre—que le député ait choisi de soulever une question qui a déjà été abondamment discutée à la Chambre, au Sénat, et au comité permanent.